

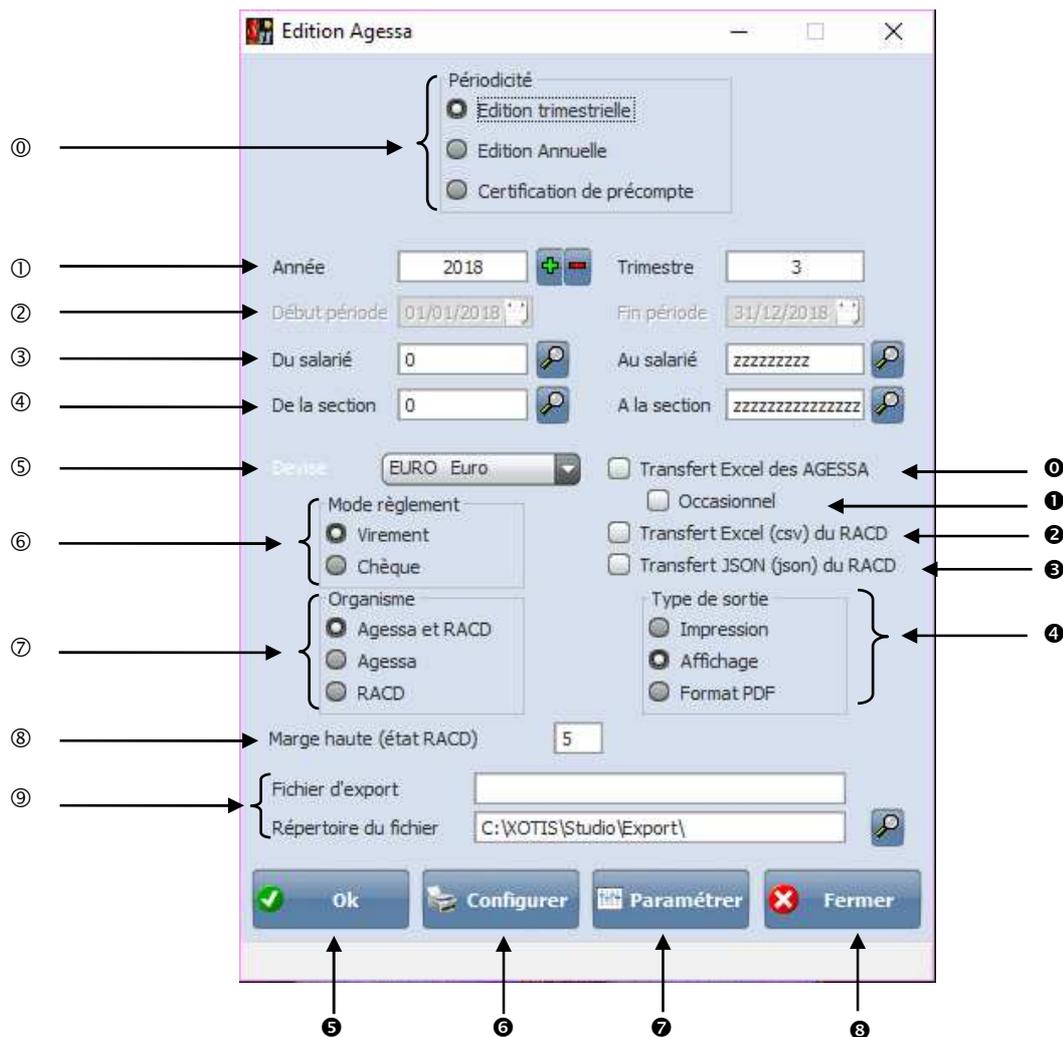
# EDITION DES AGESSA

## Où éditer les états Agessa et RACD

Au menu de Studio, cliquez sur « *Editions* » puis sur « *Périodiques* » et enfin sur « *Agessa* ».

## Principe

Permet d'éditer les différents bordereaux de déclaration des Agessa (trimestriels et/ou annuels), du RACD (trimestriel uniquement) ou les certificats de précompte. Vous pourrez aussi générer un fichier de transfert des données (format Excel).



① Permet de sélectionner le type d'édition :

- Edition trimestrielle : pour les éditions Agessa et RACD au trimestre.
- Edition Annuelle : Pour sortir un état sur une année complète.
- Certification de précompte : Pour sortir le certificat de précompte par auteur pour une période.

② Permet de sélectionner l'année et le mois souhaité.

- ② Actif uniquement pour l'édition des certificats de précompte.
- ③ Permet de sélectionner un salarié ou une tranche de salarié pour l'édition.
- ④ Permet de sélectionner une section ou une tranche de section pour l'édition.
- ⑤ Permet de sélectionner une devise pour l'édition.
- ⑥ Permet de sélectionner votre mode de paiement.
- ⑦ Permet de sélectionner le type de déclaration que vous souhaitez émettre.
- ⑧ Permet de gérer la marge haute dans l'édition du feuillet 2 du RACD.
- ⑨ Permet d'indiquer le nom et répertoire de stockage du fichier PDF.
- ⑩ A cocher si vous souhaitez générer le fichier Excel pour votre déclaration edi des Agessa ( il faut paramétrer au préalable votre numéro d'agrément et numéro d'affiliation dans paramétrage dossier onglet autre caisse.

Le fichier sera copié dans « STUDIO/EDI »

- ① A cocher si vous êtes diffuseur occasionnelle (vous pouvez vous renseigner auprès de l'AGESSA).
- ② Ancien format du RACS.
- ③ A cocher si vous souhaitez générer le fichier RACD pour votre déclaration edi qui sera en format Json et disponible dans STUDIO/EDI.
- ④ Sélectionner le type de sortie : Impression vers une imprimante, Affichage à l'écran. Format PDF.
- ⑤ Lance le traitement.
- ⑥ Configuration de l'imprimante
- ⑦ Permet de paramétrer les modules et différent taux (Les modules sont paramétrés en fonction du noyau. Les taux sont ceux en vigueur à la période d'édition.)
- ⑧ Ferme le traitement en cours.

## Les éditions trimestrielles

### Détail déclaration trimestriel AGESSA

Etat non officiel destiné à être conservé par l'employeur. Il permet de connaître par auteur la base des cotisations Agessa, la base CSG/CRDS, la base formation professionnelle (auteur et diffuseur) ainsi que la base retraite RACD.

#### Détail Déclaration Trimestrielle AGESSA

(à conserver par l'employeur)

3ème Trimestre 2012

eurob\_agessa XOTIS  
59B AVENUE VOLTAIRE  
COMPLEMENT  
02200 SOISSONS

N° Agessa 123456  
N° Siret 41993160500028

Edition du 17/08/2012 11:04

(EURO Euro)

Page : 1

Nom / Prenom	Nature de l'activité	Base Cotisations	(1)	(2)	(3)	(4)	Base CSG/CRDS	N Retr	Base Retraite	Retr
DURANT JEAN	AUTEUR REALISATEUR	5 000,00	X	X	X		4 913,00		5 000,00	
DUPONT EMILE	PHOTOGRAPHE	6 000,00	X	X	X		5 895,00		6 000,00	X
LEBON JULES	AUTEUR SCENARISTE	2 100,00	X	X						
DUPONT JULIETTE	AUTEUR GRAPHISTE	1 000,00	X	X						
MERLE JULIE	AUTEUR REALISATEUR	6 000,00	X	X				X		

#### TOTAL GENERAL

(1) base cotisations précomptées par le diffuseur  
(2) base cotisations à acquitter par le diffuseur  
(3) base cotisations diffuseur formation professionnelle  
(4) base cotisations auteur formation professionnelle

20 100,00
11 000,00
7 100,00
20 100,00
11 000,00

10 807,50

11 000,00

### Contrôle AGESSA

Cet état n'est généré que si le programme détecte une anomalie (emploi non conforme ou problème avec le calcul de la retraite). Avant de pouvoir obtenir les états trimestriels vous devez impérativement corriger les erreurs. L'état de contrôle indique le(s) salarié(s) et les anomalies constatées.

#### Contrôle AGESSA

(à conserver par l'employeur)

BIS PRODUCTION DE LAMER

Edition du 06/06/2011 21:54

(EURO Euro)

Page : 2

Auteur	Anomalie	Solution
PEITIT JEAN	Problème avec l'activité de l'auteur	1

#### Légende solution

- Vous devez préciser dans la rubrique emploi de la fiche salarié, la nature de l'activité d'auteur (réalisateur, dialoguiste, scénariste,...).
- La cotisation retraite des auteurs de films qui résident fiscalement en France ne doit être calculée que pour les activités d'auteur suivantes :

#### Réalisateurs, dialoguistes et scénaristes

Dans le domaine des films d'animation, la cotisation retraite doit être aussi appliquée à l'activité d'auteur suivante :

#### Auteur graphique d'animation

**Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de cotisations de retraite pour les auteurs de documentaires.**

Vérifiez si votre auteur doit cotiser à la retraite.

S'il doit cotiser, indiquez dans la rubrique emploi de la fiche salarié, l'une des trois activités définies ci-dessus

S'il ne doit pas cotiser, effectuez un bulletin de régularisation. Sur le module 231600 indiquez le montant de la base retraite à reprendre.

### Bordereau déclaratif

Document officiel à faire parvenir à l'AGESSA. Il s'agit d'un état récapitulatif des diverses bases, cotisations auteurs et contributions diffuseur à déclarer.

### Liste nominative des auteurs

Document officiel à faire parvenir à l'AGESSA. Il s'agit du détail par auteur des diverses bases, cotisations et contributions.

### Bordereau R.A.C.D.

Document officiel à faire parvenir à l'AGESSA pour le compte du R.A.C.D. Il s'agit d'un état récapitulatif des bases retraite ainsi que du montant à régler.

## Etat trimestriel nominatif des auteurs assujettis à la cotisation R.A.C.D.

Document officiel à faire parvenir à l'AGESSA pour le compte du R.A.C.D. Il s'agit du détail par auteur du montant H.T. des droits assujettis à la cotisation retraite.

**RACD** ETAT TRIMESTRIEL NOMINATIF DES AUTEURS ASSUJETTIS A LA COTISATION DE RETRAITE DES AUTEURS ET COORDINATEURS DE MANUSCRITS ET AUTEURS DE FILMS (R.A.C.D.)

AGESSA 1234567890 N° SRET 41993160500028

Année 2012

Montant total H.T. des droits versés: 5 000,00 €

Montant total H.T. des droits assujettis à la cotisation de retraite: 5 000,00 €

**TOTAL** 5 000,00 €

## Les éditions annuelles

A l'exception des 2 états destinés au R.A.C.D. (**Bordereau R.A.C.D.** et **Etat trimestriel nominatif des auteurs assujettis à la cotisation R.A.C.D.**), les états annuels sont identiques aux états trimestriels.

Les producteurs doivent déclarer **trimestriellement** le montant des droits assujettis à la cotisation du R.A.C.D.

## Récapitulatif des états annuels

**Détail Déclaration Trimestrielle AGESEA**  
(à conserver par l'employeur)

3ème Trimestre 2012  
eurob\_agesa X0TIS  
59B AVENUE VOLTAIRE  
COMPLEMENT  
92200 SOISSONS

N° Agessa 123456  
N° Sret 41993160500028

Edition du 17/08/2012 11:04 (EURO Euro) Page: 1

Nom / Prenom	Nature de l'activité	Base Cotisations (1)	(2)	(3)	(4)	Base Cotisations	N° RACD	Base Reprise	RACD
DURANT JEAN	AUTEUR REALISATEUR	5 000,00	X	X	X	4 913,00		5 000,00	X
DUPONT EMILE	PHOTOGRAPHE	6 000,00	X	X	X	5 895,00		6 000,00	X
LEON JULIE	AUTEUR SCENARISTE	2 000,00	X	X	X				X
DUPONT JULIETTE	AUTEUR GRAPHESTE	1 000,00	X	X	X				X
MERLE JULIE	AUTEUR REALISATEUR	6 000,00	X	X	X				X

**TOTAL GENERAL**

(1) base cotisations précomptée par le diffuseur	20 100,00	10 807,50	11 000,00
(2) base cotisations à acquitter par le diffuseur	22 000,00		
(3) base cotisations diffuseur formation professionnelle	2 000,00		
(4) base cotisations auteur formation professionnelle	11 000,00		

**Contrôle AGESEA**  
(à conserver par l'employeur)

BIS PRODUCTION DE LAMER

Edition du 06/06/2011 21:54 (EURO Euro) Page: 2

Auteur	Anomalie	Solution
PETTIT JEAN	Problème avec l'activité de l'auteur	1

**Légende solution**

1 : Vous devez préciser dans la rubrique emploi de la fiche salarié, la nature de l'activité d'auteur (réalisateur, dialoguiste, scénariste, ...)

2 : La cotisation retraite des auteurs de films qui résident fiscalement en France ne doit être calculée que pour les activités d'auteur suivantes :  
*Réalisateurs, dialoguistes et scénaristes*  
Dans le domaine des films d'animation, la cotisation retraite doit être aussi appliquée à l'activité d'auteur suivante :  
*Auteur graphique d'animation*

**Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de cotisation de retraite pour les auteurs de documentaire.**

Vérifiez si votre auteur doit cotiser à la retraite.  
S'il doit cotiser, indiquez dans la rubrique emploi de la fiche salarié, l'une des trois activités définies ci-dessus.  
S'il ne doit pas cotiser, effectuez un bulletin de régularisation. Sur le module 201600 indiquez le montant de la base retraite à reprendre.

**agesa** BORDEREAU DÉCLARATIF

à destination des Agences de presse, des producteurs, des auteurs et des réalisateurs

AGESSA 1234567890 N° SRET 41993160500028

Base cotisations à déclarer

Montant total H.T. des droits à déclarer: 5 000,00 €

Montant total H.T. des droits assujettis à la cotisation de retraite: 5 000,00 €

**TOTAL A DÉCLARER** 5 000,00 €

**agesa** LISTE NOMINATIVE DES AUTEURS

L-INA101

IDENTIFICATION DU diffuseur: AGESSA 1234567890 N° SRET 41993160500028

N° Sécurité Sociale: 2 68 08 02 7 2 2 9 9 9 7 6

Montant total H.T. des droits versés: 5 000,00 €

Port de la rémunération excédentaire: 0 €

Nature de l'activité de l'auteur: PHOTOGRAPHE

Cotisation totale (I) (2) (3) (4) (5) (6)	CSG (7) (8) (9) (10) (11) (12)	CRDS (13) (14) (15) (16) (17) (18)	Régimes Professionnels (19) (20) (21) (22) (23) (24)	Contributions Différenciées (25) (26) (27) (28) (29) (30)	Régimes Professionnels Cotisations Différenciées (31) (32) (33) (34) (35) (36)
4,3 €	3,68 €	2,5 €	1,8 €	5,0 €	5 €

N° Sécurité Sociale: 2 68 08 02 7 2 2 9 9 9 7 6

Montant total H.T. des droits versés: 6 000,00 €

Port de la rémunération excédentaire: 0 €

Nature de l'activité de l'auteur: PHOTOGRAPHE

Cotisation totale (I) (2) (3) (4) (5) (6)	CSG (7) (8) (9) (10) (11) (12)	CRDS (13) (14) (15) (16) (17) (18)	Régimes Professionnels (19) (20) (21) (22) (23) (24)	Contributions Différenciées (25) (26) (27) (28) (29) (30)	Régimes Professionnels Cotisations Différenciées (31) (32) (33) (34) (35) (36)
5,1 €	4,42 €	2,9 €	2,1 €	6,0 €	6 €

## La certification de précompte

Document officiel à remettre à l'auteur. Ce document atteste des précomptes prélevés sur les rémunérations versées à l'auteur.

**AGESSA** CERTIFICAT DE PRECOMPTES  
 A DESTINER A L'AUTEUR  
 Article L382 et R 382-27 du code de la sécurité sociale - Arrêté du 19 avril 1995  
**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AUTEUR**

Nom : DURANT Prénom : JEAN  
 Nom d'usage : DURANT N° de sécurité : 2009027229970  
 Adresse : 27 BOULEVARD FOCH APPARTEMENT 6 92020 LACIN  
 Activité : AUTEUR REALISATEUR

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DIFFUSEUR**

Raison sociale : XOTIS  
 Adresse : 59 AVENUE VOLTAIRE 92020 BOISSONNE

Numéro SIRET à indiquer obligatoirement : [ ]  
 N° de Référence du dossier à mentionner lorsqu'il vous a été attribué par l'AGESSA : [ ]

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FACTURE OU NOTE DE CESION DE DROITS**

Montant de la rémunération brute hors TVA	500,00 €
Montant des cotisations d'auteurs sociales précomptées (2,85% du montant brut facturé)	42,50 €
Montant de la CSG précomptée (7,50% de 500,00€ du montant brut facturé)	368,44 €
Montant de la CRDS précomptée (0,50% de 500,00€ du montant brut facturé)	24,50 €
Montant de la Contribution Auteurs Formation Proches (cotisation précomptée (0,20% du montant brut facturé)	17,50 €
<b>Total des cotisations précomptées</b>	<b>422,94 €</b>

Montant de la rémunération nette versée à l'auteur : 4 287,00 €

Date de versement : LA 31/01/2012

Copier ou coller le Nom et numéro du signataire "Mention obligatoire" :  
 3023  
 918 810008 1000008  
 0225 000000  
 Sire : 405140100003  
 Tel : 01 21 51 11 11  
 0302070100  
 8202000042

Paris 17/08/2012

## Le fichier de transfert EDI

Vous avez la possibilité de générer un fichier Excel des AGESSA qui remplacera les états trimestriels. Pour pouvoir procéder au transfert EDI, vous devez demander auprès de votre organisme un numéro AGESSA (6 caractères numériques) que vous renseignerez dans « Paramétrage » / « Dossier » / Onglet « Autres caisses » / Rubrique « N° affiliation AGESSA ».

Vous avez également la possibilité de générer un fichier CSV pour le RACD qui remplacera les états trimestriels. Pour pouvoir procéder au transfert EDI, vous devez demander auprès de votre organisme un numéro AGESSA (6 caractères numériques) que vous renseignerez dans « Paramétrage » / « Dossier » / Onglet « Autres caisses » / Rubrique « N° affiliation AGESSA ».

**Attention** : si vous envoyez un fichier CSV, vous devez impérativement joindre le bordereau RACD ainsi que la liste nominative au format PDF à votre envoi.

Renseignements dossier

Généraux Banque Signature Paramètres Zones paramétrables Horaires et Paiement Urssaf Retraite

Pôle-Emploi Congés et autres caisses DADS Dads-U Codes d'accès des organismes

Cotise Congés Spectacles : Oui [v] Test en cours [ ] Test validé [x]  
 N° Congés Spectacles : 1234567890C 1er certificat congés / papier libre : 32  
 Licence de spectacle [ ] Prestataire de Services du Spectacle Vivant Label [ ]  
 Organisateur occasionnel de spectacle (maxi 6 par an) [ ] Pas de plafonnement congés dans ce dossier [ ]

**N° affiliation Agessa : 123456** Paramétrage EDI Agessa : 12345  
 Affiliation FNAS [ ] N° Maison des Artistes [ ]

OK Plan de Paie Imprimer Nouvel Agrément V4 EDI Lettre d'engagement Congés A4 Fermer